VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

DÉPISTAGE DU CANNABIS DANS LA SALIVE

Par Profil supprimé Postée le 04/01/2010 13:07

> bonjour mais je n'ai pas eu de réponse concernant le test salivaire pour le THC et la durée de depistage, réponse qui n'est pas indiquée dans la page de renvoi qui est limitée au sang et urine, qu'en est il alors exactement et si non, cela veut il dire que le test salivaire ne fait pas partie des mesures de contrôle, pour la conduite auto? merci

---

Mise en ligne le 04/01/2010

Bonjour,

Nous avons retrouvé votre première question et en effet, nous n'avons pas répondu à votre question sur le dépistage salivaire. Toutes nos excuses pour cet oubli.

Les tests salivaires sont bien entrés en application suite à l'arrêté du 30 juillet 2008. Ce type de dépistage peut être effectué par un officier ou un agent de police dans le cadre de la conduite automobile. En cas de réaction positive, ce test sera complété par une prise de sang effectuée en milieu médical afin de confirmer la présence de THC.

Le cannabis est dépistable de 2 à 3 jours dans la salive.
Vous retrouverez le détail des durées de dépistage en consultant notre fiche d'information sur le cannabis.

Bien cordialement.

En savoir plus :

- Fiche sur le cannabis